



# RAPPORT D'ACTIVITES

SONARA 2020

# CONJONCTURE ECONOMIQUE



## ■ Le marché pétrolier international

L'année 2020 a été caractérisée par l'effondrement des cours de pétrole brut, en raison de la chute drastique de la demande mondiale, résultant de la paralysie économique planétaire liée à la pandémie du Covid-19.

Le cours du Brent daté a atteint son niveau le plus élevé de l'année, soit 69,96 USD/bbl, le 06 janvier 2020, et son niveau le plus bas, soit 13,24 USD/bbl, le 21 avril 2020. Ce niveau très bas n'a pas été atteint depuis des décennies et remonte aux années 1930.

## ■ La parité du dollar US

L'appréciation continue du dollar US par rapport à l'euro se répercute également sur les prix.

## ■ Le prix sur le marché camerounais

Les effets de la conjoncture pétrolière internationale se répercutent systématiquement sur les prix à l'importation des produits finis et par ricochet sur les prix calculés des produits pétroliers du marché national.

L'excédent de l'offre en produits finis par rapport à la demande du marché, en raison de la baisse des cours de la matière première sur le marché mondial, va davantage peser sur les prix.

La SONARA étant désormais un importateur des produits raffinés, a observé une baisse de ses besoins en financement pour les importations des produits finis. Sur les neuf premiers mois de l'année; du fait du sinistre subi au 31 Mai 2019

# RESPONSABILITES SOCIETALES



## ■ Santé

Globalement, les activités sur le plan de la santé ont été menées dans un contexte particulier, notamment la pandémie globale de la COVID-19 qui nous a obligés de réorienter nos objectifs.

Cependant, la SONARA qui dispose d'un Centre Médical a continué à exercer ses activités courantes notamment, la consultation et l'administration des soins aux salariés ainsi qu'à leurs familles, les visites de routine des employés et la diffusion des informations sur la santé et le bien-être au travail.

## ■ Environnement

En application des dispositions de la loi N° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et ses textes d'application, une stratégie de lutte contre les incidents environnementaux a été élaborée dans le sens de la maîtrise des risques significatifs liés à l'environnement.

Ce plan de gestion environnemental comprend, entre autres, le traitement des déchets industriels dangereux ainsi que le traitement de la décharge de Batoké

## ■ Sécurité

Nous nous réjouissons de la remise en état et réception au Service hygiène et Sécurité de plusieurs matériels d'importance capitale pour le travail de sécurisation, de conservation et de la reconstruction.

Néanmoins, notre système de défense contre incendie (DCI) mérite d'être amélioré. Pour ce faire, nos perspectives en matière de sécurité pour l'année 2021 comprend une étude des dangers de la raffinerie menée par DESAUTEL-France

# ACTIVITES COMMERCIALES & EXPLOITATION



## ■ Faits saillants

Toutes les unités de production sont à l'arrêt depuis le 1er juin 2019 suite à l'incendie du 31 mai 2019.

Par conséquent, les données relatives au traitement (traitement de pétrole et bilan matière) brut sont nulles.

Cependant, il importe de noter que des produits contenus dans des bacs endommagés et des bacs de « produits intermédiaires » ont pu être récupérés et constitués en produits finis.

## ■ Achat des produits pétroliers

La SONARA a bénéficié des mesures gouvernementales pour la poursuite de ses activités. Nous citons entre autres:

- L'inscription dans la structure des prix des hydrocarbures d'une ligne de soutien à la raffinerie de 47,88 francs CFA le litre. Les fonds issus de cette ligne sont destinés au remboursement de la dette commerciale (traders) et bancaire.
- L'attribution d'une marge commerciale de 16 francs/litre pour faire face à ses charges de fonctionnement.
- Une allocation de 80% des parts du marché national pour la fourniture en produits finis importés

## ■ Commercialisation

Les neuf premiers mois de l'année 2020, ont été marqués par les difficultés de financement des importations par émission des Lettres de Crédit (LC) exigées par les fournisseurs, observées depuis l'incendie du 31 mai 2019.

Ceci a eu une conséquence sur les livraisons au marché national, réduisant ainsi significativement nos parts de marché au profit d'autres marketers importateurs.

# RAPPORT FINANCIER



## BILANS FONCTIONNELS COMPARES (en millions de FCFA)

Actif	2020	2019	%	Passif	2020	2019	%
Actif net immobilisé	431 518	435 840	-0,99	Ressources stables	126 305	28 852	337,76
Actif circulant	218 749	185 537	17,90	Passif circulant	554 693	455 560	21,76
Trésorerie Actif	36 681	2 854	1185,34	Trésorerie Passif	5 950	139 819	-95,74
<b>Total</b>	<b>686 948</b>	<b>624 231</b>	<b>10,05</b>	<b>Total</b>	<b>686 948</b>	<b>624 231</b>	<b>10,05</b>

Résultat net de l'exercice -10 665 -107 331 90,06

## COMPTES DE RESULTAT COMPARES

(en millions de FCFA)

Libellé	2020	2019
Résultat d'exploitation	6 619	-52 467
Résultat financier	-15 590	-48 859
Résultat activités ordinaires	-8 971	-101 326
Résultat hors activités ordinaires	-	3
Impôts	-1 694	-6 008
<b>Résultat net</b>	<b>-10 665</b>	<b>-107 331</b>

## ■ Faits marquants

Le sinistre du 31 Mai 2019 a eu un impact négatif sur le résultat net de l'exercice 2019.

Néanmoins, le résultat net de l'exercice 2020 reflète les retombées positives des mesures adoptées par l'Etat du Cameroun en vue d'accompagner le programme de réhabilitation de la SONARA.

Ainsi, le déficit enregistré à la clôture de l'exercice 2019 a été résorbé de façon significative, à hauteur de 90,06% à la clôture de l'exercice 2020.

# ANNEXE



## ■ Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020



**KPMG AFRIQUE CENTRALE**  
Commissaire aux comptes  
5<sup>ème</sup> étage Immeuble Grassfield  
620, Rue du Gouverneur Carras (1064)  
BP 5563 Douala – Cameroun  
Téléphone : (237) 233 43 23 06



**CAMEROUN AUDIT CONSEIL**  
Commissaire aux comptes  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages, Tour CNPS  
1043, Rue de l'Hôpital, Bonanjo  
BP 443 Douala – Cameroun  
Téléphone : (237) 699 800 151

Société Nationale de Raffinage  
(SONARA)

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les Etats Financiers annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020



**KPMG AFRIQUE CENTRALE**  
Commissaire aux comptes  
5<sup>ème</sup> étage Immeuble Grassfield  
620, Rue du Gouverneur Carras (1064)  
BP 5563 Douala – Cameroun  
Téléphone : (237) 233 43 23 06



**CAMEROUN AUDIT CONSEIL**  
Commissaire aux comptes  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages, Tour CNPS  
1043, Rue de l'Hôpital, Bonanjo  
BP 443 Douala – Cameroun  
Téléphone : (237) 699 800 151

**Société Nationale de Raffinage (SO.NA.RA)**  
Cap Limboh  
BP 365, Limbé – République du Cameroun  
Capital social en FCFA : 19 560 000 000

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les Etats Financiers Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**A l'Assemblée Générale de la Société Nationale de Raffinage**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, et portant sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Nationale de Raffinage S.A. (« la Société »), tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres négatifs de FCFA 178 349 millions, y compris un résultat déficitaire net d'impôts s'élevant à FCFA 10 665 millions ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

### 1. Audit des Etats Financiers Annuels

#### 1.1. Opinion avec réserves sur les Etats Financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société Nationale de Raffinage SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » du présent rapport, les états financiers annuels ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF) et au Système Comptable OHADA (SYSCOHADA).



**Société Nationale de Raffinage (SO.NA.RA)**  
Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les Etats Financiers annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2020



### 1.2. Fondement de l'opinion avec réserves

#### • Limitation sur les immobilisations

Au 31 décembre 2019, la SONARA a dressé l'état des immobilisations sinistrées à la suite de l'incendie du 31 mai 2019, et les a valorisées à un montant global de FCFA 4 831 millions sur la base des lignes non entièrement amorties du registre des immobilisations. Cette méthode, qui n'avait pas été expertisée, présentait plusieurs insuffisances suivantes :

- l'identification des équipements faite par groupe d'immobilisations ne rendait pas compte de la différenciation unique, dans le registre des immobilisations, de biens appartenant au même groupe d'immobilisations ;
- la tentative de reconstitution de l'état des immobilisations identifiées comme sinistrées par le Conservateur avec le fichier de Direction des Affaires Générales (DAG), le gestionnaire du patrimoine, n'avait pas abouti ;
- l'impossibilité de notre part à établir une concordance des données utilisées entre les lignes d'immobilisations du registre de la Comptabilité, le fichier du Gestionnaire (DAG) et l'état dressé par le Conservateur (DCL).

Nous avons également compris, qu'en plus du retard accusé par le démarrage de la conservation, les opérations d'identification et de mise à disposition des unités sinistrées n'ont pas débuté au 31 décembre 2020.

Dans ces conditions, nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer sur la correcte valorisation de ces immobilisations sinistrées.

Par ailleurs, pour les immobilisations non sinistrées à l'arrêt depuis l'incendie du 31 mai 2019, la SONARA a pris des mesures pour assurer la sécurisation et leur conservation suite à leur arrêt prolongé, en attendant une inspection approfondie, à l'instar des nouvelles unités du projet d'extension. Compte tenu du fait que le déploiement du Plan de sécurisation et de conservation prévu par la SONARA, dont le coût global s'élève à FCFA 3 500 millions, ne devait pas se faire avant la mi-août 2020, au 31 décembre 2019, une dotation complémentaire avait été constituée par prudence à hauteur de FCFA 6 000 millions sur la base du coût historique d'un grand arrêt.

Cependant, aucun test de dépréciation (« Impairment Test ») n'a jusqu'à lors été pratiqué sur ces immobilisations et aucune dotation n'a été constituée pour tenir compte des pertes manifestes d'inactivité entraînées par l'arrêt prolongé de la production.

Dans ces conditions, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'estimation du montant de la provision et sur la valeur de ces immobilisations non sinistrées au 31 décembre 2020.

# ANNEXE

## ■ Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

*Exercice clos le 31 décembre 2020*



Société Nationale de Raffinage (SO.NA.RA)  
Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les Etats Financiers annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2020



### • Limitation sur l'encours de la dette bancaire restructurée

La procédure de restructuration de la dette bancaire menée après la Lettre Circulaire de la COBAC du 15 mai 2020 a donné lieu à une convention signée le 03 septembre 2020 pour un encours global de FCFA 244 201 millions ainsi qu'un avenant signé le 03 novembre 2020 avec l'incorporation de la STANDARD CHARTERED qui a porté l'encours à FCFA 284 969 millions pour une période de remboursement de sept (07) ans dont deux (02) ans de différé pour la dette à Court Terme et cinq (05) ans pour la dette à Moyen Terme (ci-après désigné la « Convention de restructuration multilatérale »).

Selon la lettre de Confort du Ministère des Finances du 26 février 2020 et la lettre Circulaire de la COBAC du 15 mai 2020 portant sur la restructuration de cette dette bancaire, les engagements à restructurer sont les créances bancaires susceptibles d'être reclassées en douteuses en raison de leur nature et pour leur montant éligible. Cependant, nous n'avons pas obtenu l'état détaillé des engagements inclus dans la dette bancaire restructurée de chaque banque afin de nous assurer qu'ils constituent des créances éligibles à la restructuration. Par conséquent, il existe un risque que l'encours de la dette bancaire restructurée de FCFA 284 969 millions comportent des créances ne devant pas y être incluses.

Par ailleurs, notre revue des remboursements de cette dette bancaire restructurée a mis en évidence pour les échéances d'octobre, de novembre et de décembre 2020, des écarts entre les remboursements à effectuer selon la Convention de restructuration multilatérale et les remboursements effectivement payés sur ordre du Ministère des Finances. Ces écarts qui correspondent à des trop perçus par les banques se chiffrent à FCFA 248 millions (dont FCFA 203 millions de principal et FCFA 45 millions d'intérêts).

Nous avons compris que cette situation s'explique par le fait que les ordres de paiement du Ministère des Finances sont effectués sur la base des premières conventions bilatérales signées avec chaque banque, et non de la Convention multilatérale signée par la suite et qui est transcrite dans les livres de la SONARA. Or, il s'avère qu'un délai s'est écoulé entre la clôture des négociations bilatérales, qui a donné lieu à l'établissement de tableaux d'amortissements, et la signature de la Convention de restructuration multilatérale qui comporte les encours restructurés, les termes et conditions de remboursement qui ont été définitivement arrêtés. Il ressort donc des différences de montants entre les encours de dettes restructurées de ces conventions bilatérales et ceux de la Convention de restructuration multilatérale. Les paiements d'échéances ayant commencé avant l'aboutissement de la Convention de restructuration multilatérale, il n'a pas été tenu compte tenu compte des modifications, principalement à la baisse, intervenues sur les encours restants dus.

Au vu des deux points exposés ci-dessus, au 31 décembre 2020, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'exactitude de l'encours des dettes bancaires restructurées.



Société Nationale de Raffinage (SO.NA.RA)  
Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les Etats Financiers annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2020



Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'Audit des Etats Financiers Annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

### Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les notes des états financiers ci-après :

- la note 2B « Continuité d'exploitation » qui expose l'évolution de la menace qui continue de peser sur la continuité d'exploitation de la société ainsi que le point au 31 décembre 2020 sur les mesures du plan de restructuration adopté par le Conseil d'Administration.
- la note 16A « Dettes financières et ressources assimilées » qui expose les raisons de la cessation de la comptabilisation de la charge des intérêts courus non échus de FCFA 5 848 millions sur le préfinancement VITOL ;
- la note 17 « Fournisseurs d'exploitation » qui expose la raison de la reprise de la provision FCFA 22 963 millions relative aux intérêts de retard sur l'achat du pétrole brut qui a été comptabilisée sur l'exercice 2019.

### Autre point

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



Société Nationale de Raffinage (SO.NA.RA)  
Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les Etats Financiers annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2020



### 1.3. Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Etats Financiers Annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### 1.4. Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'Audit des Etats Financiers Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport du commissaire aux comptes.

# ANNEXE

## ■ Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

*Exercice clos le 31 décembre 2020*



**Société Nationale de Raffinage (SO.NA.RA)**  
Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les Etats Financiers annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2020



### 2. Vérifications Spécifiques prévues par la Loi et Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous portons à votre attention les autres informations suivantes :

- **Convention conclue au cours de l'exercice et non autorisée préalablement par le Conseil d'Administration**

L'instruction du Ministre d'Etat Secrétaire Général à la Présidence de la République (SGPR) en date du 22 novembre 2019, a prévu l'intégration dans la structure des prix des produits pétroliers d'«...une ligne de soutien à la raffinerie, pour lui assurer une marge minimale de 47,88 FCFA en vue de couvrir ses charges, ... ». C'est à ce titre qu'un Compte Spécial a été ouvert à la Direction Nationale de la BEAC par le Ministère des Finances pour le compte de l'Etat du Cameroun, afin de domicilier ces fonds qui «...sont exclusivement destinés aux opérations...» de «...remboursement des dettes contractées auprès...des établissements de crédits locaux ainsi que les fournisseurs de pétrole brut et de produits pétroliers finis...» et «...l'entretien de l'outil de production de la raffinerie ».

A ce jour, la gestion des recettes reversées dans ce compte et qui sont affectées au remboursement de la dette bancaire et de la dette commerciale restructurée est exclusivement assurée par le Ministère des Finances, dont le Ministre est le seul ordonnateur. A notre avis, cette gestion déléguée des recettes de la SONARA par



**Société Nationale de Raffinage (SO.NA.RA)**  
Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les Etats Financiers annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2020



le Ministère des Finances, qui est actionnaire de la société, constitue des opérations qui rentrent dans le cadre de conventions réglementées au sens de l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA sur le droit des sociétés commerciales et de GIE, et qui doivent être soumises au préalable à l'autorisation du Conseil d'Administration.

A titre d'information, au 31 décembre 2020, les recettes de la ligne « soutien à la raffinerie se chiffrent à FCFA 25 012 millions dans les livres de la SONARA.

- **Perte de la moitié du capital social**

Au 31 décembre 2020, malgré une amélioration du résultat provisoire par rapport à l'exercice précédent, les capitaux propres demeurent négatifs. L'encours négatif est passé de FCFA 167 685 millions au 31 décembre 2019 à FCFA 178 349 millions au 31 décembre 2020.

Vos capitaux propres étant devenus inférieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2018, et la décision de poursuite de l'activité ayant été prise, conformément à l'article 665 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, la SONARA est tenue de se recapitaliser au plus tard à la clôture des comptes clos le 31 décembre 2021.

### Les Commissaires aux Comptes

Douala, le 18 Juin 2021

**Cameroun Audit Conseil**  
Agrée CEMAC N°SEC 02  
Inscrit ONECCA N°SEC 07



**Marcel René DOBILL**  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé  
Agrée CEMAC N°EC 066

Douala, le 22 Juin 2021

**KPMG Afrique Centrale**  
Agrée CEMAC N°SEC 33  
Inscrit ONECCA N°SEC 19

**Brian METUGE**  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé  
Agrée CEMAC N°EC 643